



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES Patrick
- Madame GOURIO Lorène ayant donné pouvoir à Madame COUVILLERS Virginie
- Monsieur HARDY Nicolas, absent excusé
- Monsieur GRILLET Pierre, absent

Madame COUVILLERS Virginie est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire :

- Demande de subvention pour l'Amicale Prunaysienne.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

#### **I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Mai 2022**

Le compte-rendu de la séance du 03 Mai 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **II) Finances**

##### 2.1 - Révision des loyers des logements

Au vu des différentes augmentations des fluides (électricité, gaz...) les loyers des logements communaux doivent être réévalués.

Il est à noter que la dernière réévaluation date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.



Après échanges, il est retenu que les tarifs des logements seront :

<i>Adresse</i>	<i>Loyer Actuel</i>	<i>A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023</i>
02 bis rue de Courcelles	572.11 €	599.41 €
04 rue de Courcelles	619.46 €	649.54 €
06 rue de Courcelles	256.26 €	268.09 €
08 rue de Courcelles	323.44 €	347.95 €
08 bis rue de Courcelles	339.97 €	347.95 €
10 rue de Courcelles	336.62 €	345.13 €
12 rue de Courcelles	346.92 €	355.45 €
01 rue Georges Bercher	900.00 €	928.00 €

<i>Adresse</i>	<i>Loyer Actuel</i>	<i>A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022</i>
02 rue de Courcelles	632.86 €	748.82 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les locataires seront informés par courrier dès septembre des nouveaux montants des loyers.

## 2.2 - Refacturation de l'eau des logements

Monsieur le Maire rappelle que la Commune honore les factures d'eau correspondant au compteur principal situé au 2 rue de Courcelles.

Ensuite, les logements étant dotés de sous-compteurs individuels, la refacturation de l'eau deux fois par an (janvier et juillet) est répercutée en fonction de la consommation mesurée, au centime près.

Afin de pouvoir répercuter la consommation d'eau aux locataires, il faut déterminer le prix du m<sup>3</sup> refacturé. Il est proposé d'instituer le prix du m<sup>3</sup> à 6.24 € (correspondant à la dernière facture pour la période de juillet à janvier 2022 reçue de la société SUEZ).

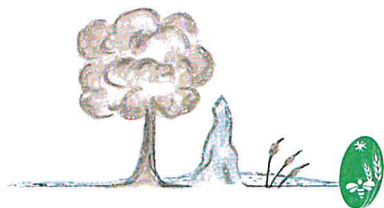
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : [prunaysuressonne@orange.fr](mailto:prunaysuressonne@orange.fr)

[www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)



## 2.3 - Demande d'emprunt

Afin de réaliser sur les travaux importants de réhabilitation des bâtiments communaux en terme de rénovation énergétique et de restaurer les rues du village, nous avons besoin d'emprunter.

En effet malgré les subventions obtenues, le reste à charge ne peut être pris en compte par le budget communal. Les travaux s'élèvent à 326 000 € subventionnés à 70 % soit un reste à charge de 97 800 €.

Il est donc proposé au Conseil d'emprunter la somme de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, dès ce jour, et surtout en cette période où les taux remontent.

Le remboursement des échéances débutera en 2023 pour une période de 15 ans avec une échéance annuelle de 7 500 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 2.4 - Don

Lors du dernier conseil d'administration du SIGAL (Centre Artisanal Jean Michel DAUDU) le Président et le Directeur Général nous ont relaté et présenté le bilan de la vente du SIGAL 3 (locaux GATICHANVRE), le point sur les travaux d'entretien importants (remplacement des verrières, réfection de l'électricité du toit du SIGAL 1, réfection de la clôture longeant la voie ferrée etc...).

Les différents points évoqués permettent au Directeur Général de proposer aux actionnaires d'aider les 4 communes formant cette structure, via un don de 5 000 € / commune.

Après 18 ans à la tête de ce projet qui est devenu un exemple de développement économique dans le Sud Essonne et reconnu par tous, le Directeur Général, Monsieur CAPPE cessera ses activités au sein de la SPL SIGAL le 31 juillet 2022.



## III) Point Administratif

### 3.1 - Recensement de la population

Tous les 5 ans un recensement de la population des habitants à lieu dans chaque commune, mais pas toutes les communes en même temps.

Pour notre commune, le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Pour réaliser cette action il faut nommer un recenseur et un coordonnateur.

Il est proposé au Conseil de nommer Madame DECROIX Tiffany comme agent recenseur et Madame GOURIO Lorène comme coordonnateur.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### 3.2 - Fixation du mode de communication des délibérations

Suite aux différents conseils municipaux des délibérations sont prises.

Nous devons procéder à la publicité de ces actes administratifs et choisir un mode spécifique de communication.

Dans les communes de moins de de 3 500 habitants il est possible d'opter soit par la publication des actes sur papier soit sous format électronique.

Il est proposé au Conseil d'opter pour le choix papier (déjà réalisé) ce qui n'empêche pas de le publier sur le site internet de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### 3.3 - Jury d'assises

Comme tous les ans il est organisé un tirage au sort de 6 personnes pour les communes d'ONCY SUR ECOLE, BOIGNEVILLE, GIRONVILLE SUR ESSONNE, BUNO-BONNEVAUX et PRUNAY.

Cette année 4 Prunaysiens ont été tirés au sort lors de cette rencontre.

Ensuite, un autre tirage au sort sera réalisé au niveau préfectoral pour avoir la liste définitive des jurés pour les assises.



## IV) Questions diverses

### 4.1 - Demande de subvention :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

☞ *De retenir la demande de subvention émanant :*

- l'Amicale Prunaysienne pour la somme de 1 000 €

### 4.2 - Syndicat de Musique :

Madame Couvillers informe le Conseil, que lors de la dernière réunion du conservatoire de musique, il a été présenté une baisse des tarifs de cette école afin de rendre cette activité encore plus accessible au plus grand nombre.

### 4.3 - Point sur l'école :

En septembre, notre commune retrouvera ses 2 classes (CP et CE1) après une année charnière un peu compliquée en terme d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

Le Maire.  
Patrick PAGES.

